



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/39
26 février 2009



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-septième réunion
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

PROPOSITION DE PROJET : KENYA

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (troisième tranche) France

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Kenya

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de CFC	France

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2007	
CFC: 22.7	CTC: 0.1	Halons: 0	MB: 17.4	TCA: 0.1	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)										ANNEE: 2007			
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					22.7								22.7
CTC						0.1							0.1
Halons													0
Bromure de méthyle										40.8	17.4		58.2
Others													0
TCA						0.1							0.1

(IV) DONNEES DU PROJET			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	239.5	239.5	119.8	119.8	35.9	35.9	35.9	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	168.8	120.	90.	60.	30.	10.	0.	0.	
Coûts de projet (\$US)	France	Coûts de projet		215,914.	330,000.		179,086.				725,000.
		Coûts de soutien		28,069.	42,900.		23,281.				94,250.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet		215,914.	330,000.		179,086.	0.			725,000.
		Coûts de soutien		28,069.	42,900.		23,281.	0.			94,250.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet		215,914.	0.		0.	297,000.			512,914.
		Coûts de soutien		28,069.	0.		0.	38,610.			66,679.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet							179,086.		179,086.
		Coûts de soutien							23,281.		23,281.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Kenya, le Gouvernement de la France a soumis à la 57^e réunion du Comité exécutif, un rapport périodique sur la mise en oeuvre du deuxième programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) des CFC. Le Gouvernement de la France a également soumis une demande de financement pour le troisième et dernier programme de travail, à un total de 179 086 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 23 281 \$US. Le projet de PGEF est mis en oeuvre par le Gouvernement de la France.

Contexte

2. Le PGEF pour le Kenya a été approuvé par le Comité exécutif à sa 44^e réunion pour l'élimination totale de la consommation des CFC dans le pays avant 2009. Le financement total de 725 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 94 250 \$US, ont été approuvés par le Comité exécutif. En même temps, le Comité exécutif a approuvé 215 914 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 28 069 \$US, pour la mise en oeuvre du premier programme de travail, à condition que le financement ne soit décaissé que lorsque la réglementation sur les SAO aura été mise en place.

3. A sa 54^e réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEF du Kenya, ainsi qu'une demande de financement pour le programme de travail de la deuxième tranche à un total de 330 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 42 900 \$US. Le Comité a relevé que le système de permis pour les SAO n'a été approuvé qu'en mai 2007. Il en résulte que la consommation des CFC de 2004 et 2005 a été supérieure aux niveaux stipulés dans l'Accord entre le Gouvernement du Kenya et le Comité exécutif. Par conséquent, le Comité exécutif a appliqué la pénalité prévue dans l'Accord (à raison de 10% du montant de la tranche proposée pour approbation), ce qui a conduit à une réduction de 33 000 \$US de la deuxième tranche du PGEF, qui a par conséquent été approuvée à 297 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 38 610 \$US (décision 54/34).

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEF

4. Suite à l'approbation de la deuxième tranche, les activités suivantes ont été mises en oeuvre : formation de 72 agents des douanes, y compris des garde-frontières; formation de 356 frigoristes dans le domaine des bonnes pratiques, des opérations de récupération et de recyclage, et de la conversion. Le réseau de récupération et de recyclage approuvé dans le cadre du PGF a poursuivi ses activités. Le programme d'incitation pour la conversion des systèmes de réfrigération à base de CFC a démarré ses activités avec la conversion de cinq chambres froides; cependant, il y a eu un appui limité dans ce secteur. Considérant que les importations des CFC sont interdites depuis le 1^{er} janvier 2009, l'on s'attend à ce que plusieurs systèmes de réfrigération commerciale à base de CFC soient convertis dans un proche avenir, afin de réduire les besoins en entretien d'équipements à base de CFC. L'unité de surveillance du projet est devenue opérationnelle en 2008.

5. A la date de décembre 2008, sur un montant total de 512 914 \$US approuvé pour les deux premières tranches, 295 955 \$US avaient été décaissés. Un montant supplémentaire de 216 959 \$US sera décaissé en 2009.

Plan d'action pour la troisième tranche du PGEF

6. Le Gouvernement du Kenya a pris l'engagement d'entreprendre la mise en oeuvre des activités suivantes au titre de la troisième tranche du PGEF: apporter assistance pour la mise en application de l'interdiction des CFC, à travers la sensibilisation dans l'industrie de l'entretien; aider le Département des Douanes dans la lutte contre les importations illicites des substances réglementées en fournissant aussi des

incitatifs en argent comptant pouvant aller jusqu'à 200 000 \$US, aux agents des douanes qui contribuent à enrayer les importations illégales des SAO; fournir des outils d'entretien pour les techniciens d'entretien en réfrigération. Le Gouvernement poursuivra également son programme d'incitation pour les utilisateurs finaux; et organisera des activités de surveillance et de vérification.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

7. La Consommation 2007 déclarée par le Gouvernement du Kenya en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, soit 22,7 tonnes PAO était déjà de 13,2 tonnes PAO inférieure au niveau autorisé de 35,9 tonnes PAO pour l'année en question, et de 7,3 tonnes PAO inférieure aux 30 tonnes autorisées par l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif. Le niveau de consommation de CFC en 2008 a été estimé à 7 tonnes PAO (c'est-à-dire, 3 tonnes de moins que le niveau de consommation stipulé dans l'Accord). Le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la réduction de la consommation des CFC enregistrée au cours des quelques dernières années est attribuable à la conversion et ou au remplacement des équipements à base de CFC. L'industrie de l'entretien en réfrigération, dans les grandes villes notamment, est informée de l'élimination éminente des CFC et procède par conséquent à la conversion des équipements aux frigorigènes de remplacement

8. Soulignant qu'à ce jour le programme d'incitation pour les utilisateurs finaux n'a eu qu'un impact limité, et que les frigorigènes de remplacement (à l'exception du HCFC-22 et du HFC-134a) sont plus coûteux que le CFC-12, le Secrétariat a demandé d'expliquer comment ont été réalisées d'importantes réductions de la consommation des CFC au cours des quelques dernières années. Le Gouvernement de l'Allemagne a expliqué qu'actuellement, l'on compte entre 100 et 150 grands systèmes de réfrigération qui pourraient bénéficier du programme, et que des efforts sont mis en œuvre pour encourager les propriétaires de ce genre de systèmes à participer au programme. Les modalités de mise en œuvre du programme d'incitation ont été examinées avec les principales parties prenantes. Pour accéder au programme, chaque bénéficiaire devra fournir trois cotations qui seront évaluées suivant les règles établies de l'agence bilatérale. Le programme sera géré à travers le Bureau de l'ozone de l'Unité de gestion du projet.

9. Le Gouvernement de l'Allemagne et le Secrétariat ont discuté des questions concernant le programme d'incitation basé sur les récompenses en argent comptant pouvant atteindre 2000 \$US, pour les agents des douanes aux poste- frontières, dans le but d'enrayer les importations illégales. Des questions ont été soulevées à propos de la manière de gérer ce programme, notamment si les responsables gouvernementaux pouvaient recevoir directement de l'argent comptant, et si d'autres mécanismes de contrôle des importations illégales des SAO ont été explorés. L'Allemagne a indiqué que le Gouvernement du Kenya, dans sa recherche de tous les moyens possibles pour freiner les importations illégales, a constaté que la coopération des agents des douanes est primordiale. Par conséquent, le projet fournira quelques équipements nécessaires à l'Autorité du Revenu du Kenya pour encourager la tenue des registres et les systèmes de dépistage aux postes frontières. En outre, lorsque des agents des douanes saisissent des SAO importées illégalement, l'unité responsable au poste-frontière devra recevoir une reconnaissance sous forme de médaille et des photos devront être publiées dans le bulletin d'information de l'Autorité, dans le cadre de l'Initiative.

10. Le Secrétariat a suggéré qu'au cours de la mise en oeuvre de la dernière tranche du PGEF, le Gouvernement de l'Allemagne prévoit la fourniture des conseils au Gouvernement du Kenya sur les actions préliminaires à entreprendre pour faciliter l'élimination de HCFC dans les délais fixés. En réaction à cette observation, le Gouvernement de l'Allemagne a indiqué que le PGEF encourage le

remplacement du frigorigène de CFC-12 par d'autres produits de substitution, plutôt que par le HCFC-22 pur ou mélangé.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat recommande que Comité exécutif:

- a) Prenne note du rapport périodique de la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination finale pour le Kenya; et
- b) Approuve le programme de mise en oeuvre pour 2009-2010 joint à la troisième tranche.

12. Le Secrétariat recommande en outre l'approbation globale du plan 2009-2010 joint à la troisième tranche du PGEF pour le Kenya, avec les coûts d'appui d'agence associés au niveau de financement indiqués dans le tableau ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (troisième tranche) Terminal CFC	179 086	23 281	France

Annexe I

